

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

Deuxième session ordinaire
du Conseil d'administration

Rome, 12 - 15 mai 1998

PROGRAMMES DE PAYS

Point 5 de l'ordre du jour



Distribution: GÉNÉRALE

WFP/EB.2/98/5/1

30 mars 1998

ORIGINAL: FRANÇAIS

PROGRAMME DE PAYS - SÉNÉGAL 1999 - 2001

RÉSUMÉ

Le Programme proposé pour le Sénégal, d'un montant de 11,7 millions de dollars (coûts opérationnels directs), requiert l'approbation du Conseil d'administration pour la période 1999-2001. Sur le montant proposé, 2,9 millions de dollars sont déjà engagés. Les ressources du programme sont réparties comme suit: 38 pour cent au secteur de l'éducation, 34 pour cent au secteur de la santé et de la nutrition, et 28 pour cent aux secteurs de l'assainissement urbain, de la foresterie communautaire et de la sécurité alimentaire des ménages.

Le Sénégal est un pays à faible revenu et a déficit vivrier (PFRDV). Même s'il ne figure pas parmi les pays les moins avancés (PMA), il est considéré comme tel par le Conseil d'administration du PNUD. En termes de développement humain, il figure au 160^{ème} range de l'IDH sur les 175 pays classés, le taux de sécurité alimentaire au niveau des ménages (FAO) est de 80,6 et la mortalité infantile (0-cinq ans) est de 115 pour mille. La population totale du pays est estimée à 7,8 millions, avec un produit intérieur brut (PIB) par habitant de 471 dollars. La pauvreté est un phénomène principalement rural. Toutefois, environ 20 pour cent de la population pauvre vit en zone urbaine, essentiellement dans les bidonvilles aux alentours de Dakar, où la surpopulation et le chômage aggravent les problèmes d'insalubrité et de malnutrition.

Grâce aux résultats de l'analyse et de la cartographie de la vulnérabilité conduite durant 1996 et 1997, les activités couvertes par le programme de pays sont axées sur les départements considérés comme les plus pauvres.

Une attention particulière est portée aux femmes, aux jeunes filles et aux enfants, qui bénéficieront de 75 pour cent des ressources du programme de pays. Les activités de nutrition et celles d'assainissement, cofinancées par la Banque mondiale, sont conçues pour répondre spécialement aux besoins des populations pauvres vivant en zone urbaine afin d'atténuer les répercussions sociales des programmes successifs d'ajustement structurel.

La mise en œuvre du programme de pays continuera à faire appel à la collaboration des ministères compétents, en étroite concertation avec le Ministère des finances, de l'économie et du plan. Le programme de pays du PAM est coordonné avec les programmes des autres institutions des Nations Unies (PNUD, UNICEF et FNUAP) et la période qu'il couvre a été ramenée à trois ans afin de synchroniser le cycle de programmation du PAM avec celui des autres Fonds et Programmes du système des Nations Unies.

Le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à apporter leur exemplaire personnel en séance et à ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document contient des recommandations présentées au Conseil d'administration pour examen et approbation.

Conformément aux décisions relatives aux méthodes de travail prises par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 1996, le Secrétariat s'est efforcé de préparer à l'intention du Conseil une documentation concise et orientée vers la décision. Les réunions du Conseil d'administration seront conduites avec efficacité, dans le cadre d'un dialogue et d'échanges de vues plus larges entre les délégations et le Secrétariat. Le Secrétariat poursuivra ses efforts afin de promouvoir ces principes directeurs.

Le Secrétariat invite par conséquent les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter le(s) fonctionnaire(s) du PAM mentionné(s) ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil. Cette procédure vise à faciliter l'examen du document en plénière par le Conseil.

Les fonctionnaires du PAM chargés du présent document sont les suivants:

Directeur du Bureau régional: M. Zejjari tel.: 6513-2201

Coordonnateur de programmes: L. Bjorkman tel.: 6513-2244

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le commis aux documents et aux réunions (tél.: 6513-2641).



ORIENTATION STRATEGIQUE: INSECURITE ALIMENTAIRE ET PAUVRETE

1. Le Schéma de stratégie de pays pour le Sénégal (document WFP/EB.2/97/6/Add.1) a été soumis à la deuxième session ordinaire du Conseil d'administration en mars 1997. Lors de la préparation du programme de pays, l'on a tenu compte des recommandations formulées par le Conseil à cette occasion, à savoir une meilleure définition de mesures concrètes visant à accroître la participation communautaire et notamment celles des femmes, et le renforcement des synergies entre l'aide du PAM et celle d'autres organisations multilatérales et bilatérales.
2. Pour répondre à la politique et au mandat du PAM, les interventions approuvées par le Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire ont été redéfinies en tenant compte des critères de pauvreté et d'insécurité alimentaire et en mettant l'accent sur les aspects de durabilité et de participation des femmes.
3. Le programme de pays du PAM couvrira une partie de la période du neuvième Plan de développement économique et social du gouvernement (1997-2001) et celle de la Note de stratégie nationale (NSN) approuvée par le gouvernement. Il a été établi en consultation étroite avec le gouvernement et les représentants des principaux bailleurs de fonds. Le Sénégal figurant parmi les pays pilotes pour l'élaboration du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF), la période couverte par le programme de pays du PAM a été ramenée à trois ans afin de synchroniser les cycles de programmation des principaux Programmes et Fonds des Nations Unies au Sénégal: PNUD, UNICEF, FNUAP et PAM.

LES PAUVRES SOUFFRANT DE LA FAIM: REPONSES PRIORITAIRES A LEURS BESOINS

Insécurité alimentaire, pauvreté et vulnérabilité

4. Le Sénégal est un pays sahélien à faible revenu et à déficit alimentaire structurel. Même si le pays n'est pas classé parmi les pays les moins avancés (PMA), il est considéré comme tel par le Conseil d'administration du PNUD, en raison de ses indicateurs socio-économiques. Le taux de mortalité est de 115 pour mille pour les enfants de 0 à cinq ans et le taux de sécurité alimentaire des ménages est de 80,6. Selon une enquête effectuée en 1992 à l'initiative de la Banque mondiale sur les priorités des ménages, 34 pour cent de la population du Sénégal vit en dessous du seuil de pauvreté. Les femmes représentent environ les deux tiers de la population définie comme pauvre, en raison de leur accès limité à la croissance économique et de leur faible degré d'instruction. Elles sont, en général, employées dans les secteurs économiques les moins rémunérateurs comme l'agriculture de subsistance et le petit commerce. Il est estimé que 18 pour cent des ménages sont dirigés par une femme et connaissent de graves difficultés.
5. La pauvreté se concentre surtout en zone rurale où vit environ 80 pour cent de la population considérée comme pauvre. La pauvreté est plus répandue (de 44 à 57 pour cent de la population) dans les régions du sud, notamment Kaolack, Fatick, Kolda, Ziguinchor et Tambacounda, et dans la zone centre-nord de Louga. Les populations du sud du pays sont particulièrement exposées à l'insécurité alimentaire pendant la période de soudure qui



va de juin à septembre, en raison de l'absence de mécanismes de survie efficaces dans cette partie du pays.

6. Il ressort des récentes études menées au Sénégal que si la sécheresse a une influence sur l'agriculture, ce n'est pas un facteur déterminant de la pauvreté. En dehors de la région de Dakar, les départements les moins pauvres se trouvent paradoxalement dans les régions de Saint-Louis et de Diourbel, traditionnellement sujettes à la sécheresse, car les populations y ont mis au point des stratégies de survie: commerce de la confrérie mouride, transferts de devises par les ressortissants émigrés, revenus extra-agricoles, etc.
7. Environ 20 pour cent de la population pauvre vit en zone urbaine, principalement dans les bidonvilles aux alentours de Dakar. Le dépeuplement constant des campagnes au profit des villes, particulièrement Dakar et ses environs, est un problème majeur. La poursuite de l'exode rural exacerbe les difficultés des villes, qui sont déjà considérables. Les problèmes d'environnement, qui jusque récemment se posaient en termes de dégradation des terres et de désertification, englobent désormais l'assainissement des zones urbaines. Le chômage et la réduction du pouvoir d'achat de la population urbaine pauvre ont été aggravés par la récente dévaluation du franc CFA et ont eu comme conséquences une baisse de la consommation alimentaire accompagnée d'un déplacement vers les denrées de moindre qualité et une augmentation de la malnutrition chez les enfants et les femmes enceintes.

Stratégies gouvernementales contre l'insécurité alimentaire, la pauvreté et les catastrophes

8. Le Plan de développement économique et social du Gouvernement sénégalais accorde une haute priorité au secteur agricole, et propose des mesures visant l'autosuffisance en céréales locales: mil, sorgho et riz. Celle-ci est pratiquement assurée, pour le mil et le sorgho, les années où les pluies sont suffisantes; en revanche, la production intérieure de riz ne couvre que 19 pour cent des besoins. Le gouvernement prévoit d'accroître la production de riz en augmentant les superficies irriguées; il favorisera notamment l'établissement de périmètres irrigués villageois, moins onéreux, et qui nécessitent une forte participation des groupements de paysans.
9. Le gouvernement est toutefois conscient que la sécurité alimentaire dépend également du pouvoir d'achat des ménages. Ainsi, la politique à long terme du gouvernement concernant la sécurité alimentaire consiste à satisfaire la demande intérieure, d'une part, en développant la production et en libéralisant les importations, et d'autre part, en relevant le pouvoir d'achat de la population grâce à une croissance économique soutenue.
10. L'objectif global du gouvernement est d'instaurer un développement durable fondé sur trois grands axes stratégiques: une croissance économique accélérée, la mise en valeur des ressources humaines et l'atténuation de la pauvreté. Le gouvernement poursuit sa politique de libéralisation de l'économie et de promotion du secteur privé, dont le potentiel est loin d'être pleinement exploité. Les programmes de mise en valeur des ressources humaines donnent la priorité aux femmes, compte tenu du rôle crucial qu'elles jouent dans le développement du pays. La scolarisation des filles et l'accès des femmes aux soins de santé primaire et aux services de planification familiale figurent désormais parmi les objectifs prioritaires du gouvernement. Enfin, un plan de lutte contre la pauvreté a été adopté par le gouvernement pour assurer une meilleure répartition des retombées de la croissance économique.
11. Le Sénégal connaît une sécheresse en moyenne tous les sept ans. Par ailleurs, du fait des aléas climatiques, le pays est exposé à une forte variabilité interannuelle de la production



agricole. Aussi, le gouvernement, avec l'aide de plusieurs donateurs, a-t-il créé un système de collecte et d'analyse des données se rapportant à l'insécurité alimentaire. Le PAM contribue à cet effort par le biais de la cellule d'analyse et de cartographie de la vulnérabilité (ACV) qui a été établie dans son bureau de Dakar. Cette cellule opère en étroite coordination et assure la liaison avec les organes gouvernementaux et les organismes d'aide concernés, à savoir le Centre de suivi écologique qui effectue des travaux analogues pour le compte du Projet d'investissement dans le secteur agricole (PISA) financé par la Banque mondiale, du projet du système mondial d'information et d'alerte rapide (SMIAR) de la FAO, actuellement réactivé, et de l'Agence d'exécution des travaux d'intérêt public (AGETIP), qui jusqu'ici était responsable de l'analyse de la vulnérabilité des populations urbaines. A court terme, ces travaux devraient permettre d'améliorer la prévention des catastrophes, les mécanismes d'alerte rapide et d'atténuer les conséquences des crises.

Politique du gouvernement en matière d'aide alimentaire

12. Dans le passé, les politiques d'aide alimentaire du gouvernement étaient pour la plupart formulées dans le cadre du Fonds commun de contrepartie à l'aide alimentaire gouvernement/multidonateurs (FCCAA), par le Ministère de l'agriculture et le Commissariat à la sécurité alimentaire (CSA). La commission conjointe gouvernement/donateurs du FCCAA, composée de représentants de plusieurs ministères et des représentants locaux des principaux donateurs d'aide alimentaire, coordonnait l'aide alimentaire-programme et les fonds dégagés par celle-ci pour financer des activités conformes aux politiques et aux stratégies céréalières du gouvernement. Le FCCAA fonctionne actuellement au ralenti et les membres de la commission se réunissent occasionnellement pour décider de l'allocation des fonds encore disponibles.
13. Le Sénégal continue de solliciter une aide alimentaire-projet à l'appui d'activités vivres-contre-travail, de projets de cantines scolaires et d'alimentation des groupes vulnérables mis en oeuvre dans des zones ciblées, aussi bien en milieu rural qu'urbain. Le gouvernement estime qu'il est nécessaire d'avoir davantage recours à ce type d'aide pour appuyer les programmes de développement du pays et atténuer la pauvreté. Toutefois, comme le Sénégal continue d'être confronté à un déficit alimentaire structurel, le gouvernement souhaite que l'aide alimentaire-programme reprenne, étant donné que l'une des principales conditions à l'octroi de ce type d'aide est désormais réalisée avec la mise en oeuvre du PISA.

Relation avec la Note de stratégie nationale

14. Durant le premier trimestre de 1997, le gouvernement a entériné la NSN, qui énonce la stratégie d'aide du système des Nations Unies au Sénégal. A la lumière des orientations stratégiques tracées par le gouvernement d'une part, et du mandat et des compétences de chaque organisme des Nations Unies d'autre part, cinq domaines prioritaires ont été identifiés pour bénéficier de l'appui concerté du système des Nations Unies, à savoir:
 - a) la mise en valeur des ressources humaines et la promotion de la planification familiale;
 - b) la préservation de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie;
 - c) la réduction du déséquilibre régional, notamment par la mise en place d'une infrastructure de base;
 - d) le renforcement des capacités du système de production;



- e) le renforcement des capacités institutionnelles.
15. Les activités du programme de pays du PAM sont en harmonie avec la NSN et correspondent au mandat du PAM. Le cycle de programmation de l'aide du PAM débute après celui de la NSN et s'appuie sur les orientations de cette dernière. Par ailleurs, l'ensemble des Fonds et Programmes des Nations Unies définissent actuellement le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement au Sénégal, qui complétera la NSN. Cet exercice renforcera la complémentarité et l'efficacité des programmes des organismes des Nations Unies et augmentera l'impact de l'appui au développement du pays.

Collaboration avec les autres institutions des Nations Unies, les donateurs et les ONG

16. Au Sénégal, la plupart des organismes qui fournissent une aide extérieure incluent la lutte contre la pauvreté parmi les objectifs de leurs programmes. Un Plan de lutte contre la pauvreté a été élaboré et adopté en 1997 par le gouvernement, en concertation avec l'ensemble des donateurs. Ainsi, de nombreux organismes bilatéraux et multilatéraux et plusieurs ONG soutiennent les activités prévues dans la stratégie du PAM de lutte contre la faim et la pauvreté.
17. La Banque mondiale est un acteur important de l'aide au Sénégal, notamment dans le domaine de la nutrition communautaire et de la sécurité alimentaire des ménages, auxquelles la Coopération allemande (KfW) est aussi associée. L'UNICEF est très actif dans les secteurs de l'enseignement de base, de l'environnement et de la nutrition. Le PNUD collabore aux activités de gestion des ressources naturelles, tandis que le FNUAP est le maître d'œuvre d'un programme de lutte contre la mortalité maternelle et infantile dans la région de Tambacounda, auquel contribuent également le PAM, le PNUD et l'UNICEF. La FAO et l'Union européenne collaborent avec le PAM dans le domaine des systèmes d'alerte rapide et de la sécurité alimentaire. Les cantines scolaires sont appuyées par l'ONG CARITAS tandis que le Service catholique (CRS) et AFRICARE participent au programme de foresterie communautaire. ENDA-Tiers Monde collabore au programme de nutrition communautaire et plusieurs ONG contribuent aux activités de forage de puits du programme de foresterie.

EVALUATION DES RESULTATS OBTENUS A CE JOUR PAR LE PAM

18. La valeur totale de l'aide apportée par le PAM entre 1964, début de l'assistance du PAM, et décembre 1996 s'élève à 124 millions de dollars¹. Grâce aux activités menées par le PAM, le gouvernement a pu apprécier le rôle stratégique de l'aide alimentaire, non seulement pour faire face à la sécheresse, mais aussi pour la promotion de la sécurité alimentaire, la participation effective des populations aux travaux d'intérêt public et, en général, pour la réalisation du développement économique et social. Le programme actuel comprend quatre projets de développement opérationnels: Sénégal 2344.03 - Assistance à un programme de cantines scolaires, Sénégal 4386 - Foresterie communautaire et protection de l'environnement, Sénégal 3867.01 - Programme de travaux publics et d'assainissement et Sénégal 5655 - Nutrition communautaire; soit un engagement total de 26,2 millions de dollars, dont 23,3 millions de dollars ont été utilisés. Le reliquat de 2,9

¹ Toutes les valeurs monétaires sont exprimées en dollars des Etats-Unis.



millions de dollars en termes de coûts opérationnels directs sera utilisé dans le cadre du présent programme.

Sénégal 2344.03 - Assistance à un programme de cantines scolaires

19. Ce projet a été lancé par le gouvernement et le PAM en 1970 pour appuyer la politique d'enseignement du pays. Le projet a été progressivement adapté pour demeurer conforme à la politique révisée de l'Etat en matière d'enseignement. Le projet comporte actuellement deux volets, mis en œuvre respectivement par la Direction des bourses du Ministère de l'éducation et par CARITAS. Il couvre l'ensemble des 30 départements du pays et intervient dans des sites très dispersés. Quoique l'aide du PAM dans ce domaine représente un apport fort appréciable et toujours justifié, quelques questions de fond restent à résoudre, notamment le recentrage géographique du projet, l'importance à accorder à la scolarisation des filles, ainsi que la prise en charge progressive des cantines par le gouvernement et les associations de parents d'élèves. Toutes ces questions sont actuellement réexaminées et l'assistance future du PAM sera liée à la réalisation de ces conditions.

Sénégal 4386 - Foresterie communautaire et protection de l'environnement

20. L'assistance du PAM au secteur forestier date de 1975 et, jusqu'en 1996, appuyait presque entièrement les travaux en régie. La politique du gouvernement ayant changé en la matière, le projet a été reformulé pour attribuer l'assistance directement aux communautés rurales. La révision du projet a également permis un recentrage géographique et la mise en place d'un système de suivi et d'évaluation plus performant. Une nouvelle direction nationale du projet a été nommée en juillet 1996 et les activités ont démarré avec la campagne de 1997.

Sénégal 3867.01 - Programme de travaux publics et d'assainissement et Sénégal 5655 - Nutrition communautaire

21. Ces deux projets sont relativement récents et ont été bien conçus et ciblés pour répondre aux problèmes posés par la pauvreté dans les zones urbaines. Ils s'intègrent pleinement au programme gouvernemental d'établissement d'un filet de sécurité alimentaire et de protection sociale pour les couches les plus pauvres de la population. Les deux projets sont mis en œuvre par l'AGETIP, et font appel à la participation communautaire pour la planification et l'exécution des activités. Un rapport sur l'état d'avancement du projet d'assainissement urbain a été présenté au Conseil d'administration en février 1997 mettant en lumière les résultats positifs du projet: création d'emplois pour les jeunes chômeurs, amélioration des conditions de salubrité et d'hygiène, engagement de groupements et d'associations de jeunes, et participation élevée des femmes bénéficiaires.

ORIENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME DE PAYS DU PAM

22. Les buts du programme de pays s'inscrivent parfaitement dans la définition de la mission du PAM et correspondent aux objectifs du neuvième Plan de développement économique et social du gouvernement. Les interventions de développement du PAM sont axées sur les deux grands domaines où l'aide alimentaire a eu une influence déterminante sur la vie des pauvres et des victimes de l'insécurité alimentaire et auxquels le gouvernement et les bailleurs de fonds ont donné la priorité absolue. Il s'agit de:



- a) la mise en valeur des ressources humaines, en renforçant le système éducatif et en améliorant l'accès des mères et des enfants aux services de santé et de nutrition;
 - b) la préservation de l'environnement, l'amélioration du cadre de vie et la sécurité alimentaire.
23. Il est prévu que l'aide alimentaire du PAM soit intégrée à d'autres apports essentiels pour mieux contribuer au Plan de développement économique et social du pays et mobiliser une plus grande participation des bénéficiaires et des communautés locales.
24. Le bureau du PAM au Sénégal, grâce à sa cellule ACV, a dressé une carte de la pauvreté, montrant l'incidence de celle-ci dans chacun des 30 départements du Sénégal. Les activités du programme de pays seront concentrées dans les zones et les quartiers où la pauvreté est la plus élevée. Les projets précédemment approuvés par le CPA ont été redéfinis en privilégiant les zones et les groupes les plus vulnérables. Les projets de cantines scolaires et de foresterie, qui couvraient l'ensemble du pays, ont été recentrés sur un tiers des départements les plus pauvres et les plus exposés à l'insécurité alimentaire. La plupart des ressources du programme de pays seront consacrées à l'éducation de base et à l'amélioration de l'accès des mères et des enfants aux services de santé et de nutrition.
25. Les objectifs du programme de pays proposé sont les suivants:
- a) offrir des incitations aux parents pour qu'ils envoient leurs enfants, et spécialement leurs filles, à l'école;
 - b) encourager les mères pour qu'elles participent au programme de santé et de nutrition;
 - c) en milieu urbain, inciter les chômeurs à participer à l'amélioration de leur cadre de vie et, en milieu rural, encourager les groupements villageois à préserver leur environnement et créer de petites infrastructures de production.
26. *En milieu rural*, les activités d'alimentation scolaire viseront principalement les élèves issus de familles pauvres, en donnant la priorité aux filles. Les activités de nutrition communautaire seront également élargies aux femmes et aux enfants souffrant de malnutrition. Des activités vivres-contre-travail seront mises en œuvre dans le cadre de la gestion communautaire des ressources naturelles et de la protection de l'environnement et dans celui du Programme spécial de sécurité alimentaire pour le Sénégal. Les groupes de villageois qui bénéficieront de ces activités vivent dans les zones où la pauvreté et l'insécurité alimentaire sont très répandues. Il est estimé que plus de 60 pour cent des ressources du programme seront allouées à des personnes vivant en milieu rural.
27. *Dans les zones urbaines*, l'aide du PAM appuiera les projets de nutrition communautaire et de travaux d'assainissement. Le premier vise les enfants souffrant de malnutrition et les femmes enceintes ou allaitantes des quartiers pauvres et le second les habitants au chômage des quartiers pauvres, organisés en associations de jeunes. L'assistance du PAM en milieu urbain est relativement récente et s'inscrit dans le cadre d'un programme gouvernemental de lutte contre la pauvreté et le chômage.

PROGRAMME DES ACTIVITES DE PAYS

Ressources et processus d'élaboration du programme de pays

28. Le schéma de stratégie de pays envisageait une enveloppe de 35 millions de dollars sur une période de cinq ans. Compte tenu des observations émises par le Conseil



d'administration, du niveau général des ressources du PAM pour le développement, et de la priorité accordée aux PMA, le programme proposé a été ramené à 11,7 millions de dollars (coûts opérationnels directs), pour une période de trois ans. Ce montant comprend 2,9 millions de dollars d'engagements déjà approuvés au titre de projets en cours. Quelque 19 727 tonnes seront nécessaires à la réalisation du programme.

29. A la fin du programme de pays, la proportion des ressources allouées aux femmes et aux enfants s'élèvera à 75 pour cent. Le PAM envisage d'affecter 38 pour cent des ressources au secteur de l'éducation de base pour la valorisation des ressources humaines, 34 pour cent aux activités de nutrition communautaire et 28 pour cent à la protection de l'environnement, à l'amélioration du cadre de vie et à la sécurité alimentaire.
30. Le programme de pays englobe des projets (cantines scolaires et foresterie) qui bénéficient de l'assistance du PAM depuis plusieurs années et qui ont fait l'objet de nombreux examens. Une étude a été menée par un consultant local afin d'améliorer le ciblage géographique du projet d'assistance aux cantines scolaires et d'analyser les critères de sélection fondés sur l'incidence de la pauvreté, le degré d'insécurité alimentaire et la nécessité de favoriser l'éducation des filles. Le consultant a également proposé un système de suivi et d'évaluation permettant de mesurer les résultats du projet au regard de ses objectifs: inscriptions, fréquentation quotidienne, réussite scolaire, etc. Le projet de foresterie a été entièrement revu pour répondre à la nouvelle politique du gouvernement qui met l'accent sur la foresterie communautaire, et ses activités ont été géographiquement recentrées. Un séminaire réunissant des représentants du PAM, du gouvernement, des ONG et des communautés concernées a abouti, en juillet 1997, à l'adoption d'un système de suivi et d'évaluation permettant d'obtenir des données détaillées qui rendent compte de la mise en œuvre des aspects les plus importants du projet. Le projet d'assainissement urbain est relativement nouveau et celui concernant la nutrition communautaire, également en milieu urbain, n'a démarré qu'en 1997. Ces projets ont tous adopté une approche participative pour améliorer leur durabilité.
31. Le programme de pays proposé reprend en grande partie les projets en cours d'exécution: cantines scolaires, foresterie communautaire, assainissement urbain et nutrition communautaire en milieu urbain. L'élargissement du projet de nutrition communautaire sera mis en œuvre à titre pilote en milieu rural durant la période couverte par le programme; les besoins en ressources seront limités et pourront être couverts par l'actuelle phase du projet de nutrition communautaire programmé en milieu urbain. Les activités d'appui à la sécurité alimentaire envisagées par le PAM sont en cours d'évaluation par la FAO, le gouvernement et le PAM. La préparation du projet devrait être achevée au cours du premier semestre de 1998. Les quantités d'aide à engager sont relativement faibles. Il est proposé d'inclure cette composante dans les activités fondamentales du programme.

RECAPITULATIF

Éléments de programme	Coûts opérationnels directs (en millions de dollars)	Tonnage	Nombre de bénéficiaires par an			
			En milieu rural	En milieu urbain	Total	Pourcentage de femmes, filles et enfants < 3 ans



1. Cantines scolaires	4,5	7 130	56 000	-	56 000	50
2. Nutrition communautaire	4,2	5 760	35 000	75 000	110 000	100
3. Assainissement urbain	1,6	3 700	-	2 000	2 000	40
4. Foresterie communautaire	0,8	1 850	3 000	-	3 000	40
5. Sécurité alimentaire	0,6	1 270	2 000	-	2 000	60
Total	11,7	19 720	96 000	77 000	173 000	75

Activité fondamentale No 1: Cantines scolaires

32. Le secteur de l'éducation connaît de graves difficultés en raison de l'insuffisance des ressources mises à disposition et de l'augmentation de la population. Dans l'enseignement primaire, le taux brut de scolarisation est passé de 58,5 pour cent en 1988 à 54,3 pour cent en 1993. Pour les filles, ce taux se situe à 46 pour cent. L'écart entre le taux de scolarisation des filles et des garçons se creuse davantage dans l'enseignement secondaire. La construction de nouvelles salles de classes et le redéploiement du personnel enseignant figurent parmi les mesures que le gouvernement prévoit d'appliquer afin d'augmenter la capacité d'accueil dans l'enseignement primaire, laquelle passerait de 950 000 élèves en 1997 à 1 600 000 en 2003; il espère ainsi relever le taux brut de scolarisation à 80 pour cent en 2003 (82,5 pour cent pour les garçons et 79,3 pour cent pour les filles). L'éducation est indispensable pour accroître le rôle de la femme dans le développement économique et social, ce qui devrait fortement contribuer à faire régresser la pauvreté.
33. Le programme de cantines scolaires, en cours depuis plusieurs années au Sénégal, est conforme à la politique du gouvernement en matière d'enseignement et répond aux besoins globaux de valorisation des ressources humaines du pays. Malgré sa durée, l'intervention du PAM dans ce secteur demeure justifiée en raison du nombre limité d'écoles en milieu rural et du fait que la plupart des élèves des zones rurales habitent loin des établissements scolaires. Le PAM accorde son aide aux écoles primaires mixtes et aux centres d'accueil du secondaire qui hébergent les filles. Ces centres d'accueil, créés par des ONG et réservés aux filles, représentent pour elles la seule possibilité de poursuivre leur scolarité. En effet, les collèges d'enseignement secondaire se trouvent dans les chefs-lieux de département et sans structure adéquate d'hébergement, les parents ne laisseraient pas leurs filles aller vivre en ville pour poursuivre leur scolarité. Dans le cadre de la promotion de l'éducation de la femme, l'assistance du PAM aux centres d'hébergement est donc justifiée au même titre que les cantines des écoles primaires pour les filles et les garçons.
34. L'aide du PAM aux cantines scolaires devrait se poursuivre pendant toute la durée du programme de pays pour aider le gouvernement à appliquer ses réformes et à atteindre son objectif, à savoir accroître le taux d'inscription et de fréquentation scolaire et réduire la disparité des taux de scolarisation des garçons et des filles.
35. Les modalités d'exécution des stratégies suivantes seront fixées prochainement:
- resserrer le ciblage géographique du projet afin de couvrir un maximum de 12 départements. La priorité sera accordée aux zones rurales à déficit alimentaire où le taux de fréquentation des filles est faible;
 - accorder l'assistance du PAM aux écoles primaires mixtes et aux centres d'accueil du secondaire qui hébergent les filles;



- c) créer un mécanisme de contribution progressive au fonctionnement des cantines de la part des communautés et du gouvernement;
 - d) réduire l'assortiment des denrées du PAM, qui passera de six à deux ou trois produits au cours du programme.
36. Durant la période couverte par le programme, le PAM continuera de fournir une aide aux cantines pilotes du Ministère de l'éducation et aux écoles des missions gérées par CARITAS. L'aspect pilote des cantines scolaires du Ministère de l'éducation repose sur le fait que seules sont retenues les communautés qui fournissent la preuve qu'elles seront en mesure de financer les cantines plus tard, par des activités génératrices de revenus ou autres. Dans l'enseignement primaire, un comité de gestion procédera à la sélection des garçons bénéficiaires issus des familles les plus démunies ou vivant loin de l'école. Par ailleurs, toutes les filles auront accès aux cantines, quelle que soit leur provenance. Dans l'enseignement secondaire, l'assistance du PAM sera allouée uniquement aux centres d'hébergement accueillant les jeunes filles. Ainsi, la proportion des ressources allouées aux cantines scolaires et bénéficiant aux filles représentera au moins 50 pour cent.
37. Le nombre de bénéficiaires est évalué à 56 000 par an. Les quantités de produits alimentaires nécessaires au PAM pour les cantines scolaires sont estimées à 7 135 tonnes, pour un coût opérationnel direct de 4,5 millions de dollars environ.

Activité fondamentale No 2: Nutrition communautaire

38. Dans le cadre de l'atténuation des effets des programmes successifs d'ajustement et de l'impact de la dévaluation du franc CFA, le gouvernement a donné la priorité aux couches les plus pauvres de la population et les assiste par le biais d'un programme de nutrition communautaire.
39. Ce programme vise à fournir un complément nutritionnel aux enfants mal nourris âgés de six à 36 mois ainsi qu'aux femmes enceintes ou allaitantes des zones urbaines pauvres. L'aide alimentaire du PAM procure un transfert de revenus aux populations bénéficiaires des quartiers défavorisés. L'appui du PAM incite les bénéficiaires à fréquenter le centre de nutrition communautaire local, renforce l'élément d'éducation nutritionnelle visant à sensibiliser les mères à une meilleure préparation des aliments de sevrage. L'aide du PAM à la nutrition communautaire dans les zones urbaines pauvres fait partie d'un programme plus vaste du gouvernement, qui réunit plusieurs composantes: nutrition, adduction d'eau, mobilisation sociale et formation. La Banque mondiale, qui est l'un des principaux bailleurs de fonds de ce programme, étudie actuellement son élargissement éventuel au milieu rural. Les districts où le degré de pauvreté et le taux de malnutrition sont les plus élevés ont déjà été identifiés par le gouvernement. Des centres de nutrition communautaire y seront implantés. L'assistance du PAM a été sollicitée pour étendre les activités de nutrition communautaire au milieu rural.
40. Pendant la période couverte par le programme, 100 000 à 110 000 femmes et enfants bénéficieront chaque année des activités de nutrition communautaire. Quelque 5 760 tonnes d'aliments de complément seront distribuées au total, représentant un coût opérationnel direct pour le PAM de 4,2 millions de dollars environ. La pratique actuelle consistant à acheter localement l'aliment de complément sera encouragée, si les disponibilités financières le permettent et si l'achat local présente un avantage comparatif par rapport à l'importation directe.



Activité fondamentale No 3: Assainissement urbain

41. L'état d'insalubrité de plus en plus préoccupant qui règne dans les villes du Sénégal témoigne de la nécessité de mieux gérer les déchets urbains et, de façon plus générale, d'assainir ces villes. L'urbanisation rapide a provoqué l'apparition de quartiers dépourvus d'infrastructures communautaires et de services sociaux élémentaires. La prolifération des décharges ménagères et les difficultés d'évacuation des eaux usées sont à l'origine de problèmes environnementaux graves dans les centres urbains. Cette situation d'insalubrité croissante est source de pollution, de nuisances et offre aux citoyens un cadre de vie de plus en plus précaire.
42. Les activités d'assainissement urbain viseront à appuyer le plan gouvernemental de travaux publics et d'assainissement destiné à remettre en état les services municipaux des chefs-lieux concernés, tout en créant des emplois pour les habitants de ces quartiers dont les revenus sont faibles. Conformément à la politique de décentralisation régionale et de privatisation engagée par le gouvernement, la nouvelle stratégie de développement municipal délègue la gestion des services publics et de l'infrastructure urbaine aux autorités régionales et municipales, ainsi qu'aux collectivités locales.
43. L'assistance du PAM aidera les municipalités des principales villes à améliorer les conditions sanitaires et d'hygiène en milieu urbain. La main-d'oeuvre nécessaire à l'organisation d'un réseau de collecte des déchets urbains et à la remise en état du système d'évacuation des eaux sera recrutée parmi les chômeurs de 10 villes ciblées. L'aide du PAM assurera un transfert de revenu aux chômeurs organisés en groupements d'intérêt économique et leur permettra d'exécuter des travaux d'assainissement dans leurs propres quartiers.
44. Pendant les trois ans que durera le programme, l'assistance du PAM générera un total de 1,44 million de journées de travail; 3 708 tonnes de produits alimentaires seront nécessaires pour réaliser cette activité, pour un coût opérationnel direct estimé à 1,6 million de dollars.

Activité fondamentale No 4: Foresterie communautaire

45. L'aide du PAM à ce secteur répond aux nouvelles orientations de la politique forestière au Sénégal, qui met l'accent sur la protection de l'environnement par le biais d'initiatives des populations rurales et le développement intégré des terres villageoises. Cette nouvelle approche donne la priorité aux activités dont les besoins ont été identifiés par les communautés villageoises elles-mêmes.
46. Les activités de foresterie communautaire assistées par le PAM auront pour but d'aider les populations rurales ciblées à prendre en main leur développement par les actions suivantes: construction de puits, établissement des pépinières, régénération des champs par la plantation d'arbres à usage multiple, établissement de haies de jardins et de vergers, établissement de bois villageois et plantations d'arbres sur les places publiques et au bord des routes.
47. L'aide du PAM incitera les populations bénéficiaires à participer aux travaux de foresterie et de protection de l'environnement. Les actions retenues dans le cadre de ce volet contribueront à lutter contre l'érosion, augmenter la disponibilité en eau et rétablir l'équilibre de l'offre et de la demande en produits forestiers. A partir des données fournies par le système d'analyse de la vulnérabilité, 50 villages répartis dans 11 départements du pays ont été sélectionnés. Ce ciblage sera affiné durant l'exécution du programme de pays.
48. Pendant la période couverte par le programme de pays, les activités de foresterie communautaire nécessiteront 720 000 journées de travail; au total 1 854 tonnes de produits



alimentaires devront être engagées, pour un coût opérationnel direct de 0,8 million de dollars.

Activité fondamentale No 5: Programme spécial de sécurité alimentaire

49. Pour améliorer l'autosuffisance alimentaire, les stratégies gouvernementales misent sur l'irrigation. Un programme pilote de sécurité alimentaire a été lancé par le gouvernement avec l'appui de la FAO. Il vise la mise en œuvre de 60 petits projets, identifiés directement par les populations rurales des 30 communautés ciblées, adaptés au milieu et peu onéreux. Ces projets seront exécutés par des groupements de producteurs ruraux.
50. Le gouvernement considère que ces projets se prêtent bien à des interventions d'aide alimentaire, qui contribueront principalement à conserver et accroître les cultures irriguées, à intensifier les cultures de céréales pluviales et à instaurer un véritable partenariat entre les petits producteurs et les services de recherche/vulgarisation pour la mise au point et l'adoption de technologies améliorées. Le PAM octroiera des rations alimentaires pour encourager la création de petites infrastructures communautaires de production dans le cadre d'activités vivres-contre-travail mises en œuvre durant la période de soudure.
51. Ces activités généreront 492 800 journées de travail; au total 1 270 tonnes seront engagées, pour un coût opérationnel direct de 0,6 million de dollars.

Problématique et risques

52. Un retour de la sécheresse ou une catastrophe majeure pourraient affecter l'exécution du programme de pays et se traduire par une vulnérabilité accrue nécessitant la mise en œuvre d'opérations d'urgence. Le PAM participera activement aux travaux des organes de coordination entre le gouvernement et les donateurs pour déterminer les populations vulnérables à aider en cas de pénurie alimentaire. Le Programme contribuera à la collecte, à l'analyse et à la diffusion de l'information sur les ressources alimentaires des populations touchées, les mécanismes de survie, l'évaluation des besoins et les filières de distribution. Selon le degré de gravité de la crise, le PAM conseillera au gouvernement et à la communauté des donateurs de recourir aux programmes existants, ou de les élargir dans les zones sinistrées avant de mettre en œuvre, le cas échéant, une opération d'urgence de grande envergure nécessitant des importations massives d'aide alimentaire. Le PAM devra également envisager la nécessité d'élaborer un plan d'urgence pour l'ensemble de la zone du Sahel, afin de compléter les ressources prévues au titre des futurs programmes de chacun des pays de la sous-région. La capacité du PAM de fournir l'aide prévue au présent programme dépendra directement de ses disponibilités de ressources pour le développement.

GESTION DU PROGRAMME

Examen préalable

53. Le programme de pays proposé couvrira la période allant du 1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 2001. Les ressources approuvées par le CPA pour le projet de nutrition communautaire couvriront cinq semestres du programme. Pour ce qui est du projet d'assainissement urbain, les ressources prévues devraient permettre de couvrir les besoins de la première année du programme de pays. Ces projets seront prolongés jusqu'à la fin du programme, moyennant certains ajustements dus aux nouvelles orientations du programme.



Au total, les ressources déjà engagées au titre de ces deux projets sont évaluées à 2,9 millions de dollars (coûts opérationnels directs). Les projets de cantines scolaires et de foresterie communautaire toucheront à leur terme lors du démarrage du programme. Leur prolongation dépendra des résultats obtenus et des nouvelles orientations du gouvernement.

54. Les mécanismes institutionnels adéquats sont déjà en place pour que le PAM puisse procéder à l'examen préalable des demandes d'aide alimentaire émanant du gouvernement dans les secteurs traditionnels des cantines scolaires et de la foresterie communautaire. L'évaluation des activités de nutrition communautaire et d'assainissement en milieu urbain permettra de définir la future assistance à ces secteurs durant le programme. Les activités prévues dans le cadre du présent programme seront approuvées par le Directeur du PAM au Sénégal, après avoir été examinées par des experts qui seront engagés localement ou par le siège du PAM. Ces experts proviendront, normalement, des institutions spécialisées des Nations Unies telles que la FAO, l'UNESCO, et l'OMS. Les documents de projets seront examinés par un comité local interorganisations que le Directeur du PAM au Sénégal instituera avec l'appui éventuel du Coordonnateur résident des Nations Unies. Le budget de chaque projet sera visé par le siège du PAM, qui confirmera la disponibilité des ressources.

EXECUTION DU PROGRAMME

Renforcement des capacités

55. Le PAM et le gouvernement, par le biais des directions nationales des projets, de l'AGETIP, du CSA et de diverses associations de base, disposent du personnel nécessaire pour exécuter le programme de pays. Les ressources limitées que le PAM peut allouer au renforcement des capacités seront complétées par des fonds dégagés localement par des donateurs bilatéraux, multilatéraux et des ONG. Ces financements serviront à renforcer la capacité institutionnelle des structures associatives locales pour l'identification et l'évaluation des besoins.
56. Pour renforcer la capacité d'exécution, le PAM continuera d'appuyer la formation d'homologues nationaux dans les domaines suivants: analyse des données, sensibilisation aux disparités entre hommes et femmes, gestion et comptabilité, suivi et établissement des rapports. Les initiatives suivantes seront renforcées:
- a) sensibilisation des autorités des projets aux besoins des bénéficiaires, notamment ceux des femmes, au moyen de techniques participatives d'évaluation en milieu rural;
 - b) aide aux organismes d'exécution pour améliorer la gestion des projets en affinant davantage les méthodes de suivi et les systèmes d'établissement des rapports, depuis la base jusqu'au niveau central;
 - c) mise en place de systèmes permettant aux participants des projets, spécialement les femmes, d'intervenir dans le processus de planification et de gestion des projets.

Dispositifs de logistique de l'aide alimentaire

57. Pour toutes les denrées importées par le PAM, une stratégie de logistique simplifiée, économique et efficace est actuellement appliquée avec succès: la livraison par le PAM s'effectue à des points de livraison avancés constitués par les magasins régionaux du CSA. Le CSA est responsable de l'entreposage des produits, de la gestion et de la distribution finale aux bénéficiaires. Il dispose de magasins d'une capacité de 84 000 tonnes, répartis



sur l'ensemble du pays. Il centralise et distribue l'ensemble de l'aide alimentaire fournie au gouvernement par la coopération bilatérale et multilatérale. Ce dispositif logistique continuera d'être appliqué durant la période couverte par le programme de pays.

58. Une partie des denrées nécessaires aux projets du PAM, notamment les céréales, pourra être achetée localement. La pratique des achats locaux est fort appréciée par le gouvernement en ce qu'ils stimulent la production et la commercialisation des céréales locales. Le PAM aura recours à cette pratique chaque fois qu'il la jugera justifiée. La farine composée distribuée au titre du volet Nutrition communautaire a été mise au point au Sénégal et est fabriquée à partir de produits locaux. Le PAM, dans la mesure des fonds disponibles, continuera d'encourager la fabrication locale de ce produit.
59. La subvention couvrant 50 pour cent des frais de transport terrestre, d'entreposage et de manutention (TTEM), approuvée au titre des projets en cours, sera exceptionnellement maintenue pendant toute la durée du présent programme. Une telle subvention demeure indispensable pour la mise en œuvre des activités du PAM, vu les difficultés financières exceptionnelles que connaît encore le pays.

Coordination, exécution et établissement de rapports

60. Un comité de coordination du programme de pays a été instauré au sein du gouvernement pour examiner les questions de politique générale et assurer la mise en œuvre du programme au niveau national. Il a pour mission essentielle d'approuver les objectifs annuels de travail et l'allocation des ressources. Il est présidé par le Directeur de la coopération économique et financière du Ministère de l'économie, des finances et du plan. Le comité se compose de représentants des ministères clés de contrepartie et des services techniques participant à l'exécution des activités du PAM. Les représentants des principales ONG partenaires du PAM et les représentants des principaux bailleurs de fonds y participent également. Le comité de coordination a participé à l'élaboration du programme de pays et prévoit de se réunir tous les six mois.
61. La coordination technique est assurée par les directions nationales relevant des ministères responsables des activités du PAM. Elle a pour mission d'examiner les questions de planification, de programmation, d'exécution, de gestion et de financement des activités. La coordination technique est aussi responsable de la collecte des informations à tous les niveaux, et de la préparation des rapports périodiques sur les ressources et sur les réalisations de chaque activité.
62. Un comité local d'approbation des projets communs à tous les Fonds et Programmes des Nations Unies sera institué pour examiner les activités des programmes de pays autorisés par les conseils d'administration de chaque institution.
63. Pour renforcer le système d'établissement de rapports, les modalités de suivi et de vérification des comptes seront définies en détail et progressivement affinées pendant l'exécution du programme de pays. La présentation des rapports de suivi sera simplifiée pour que les informations puissent être directement reprises dans les rapports de projet trimestriels sur les ressources et dans les rapports semestriels sur l'exécution du programme. Le personnel des projets recevra la formation nécessaire à l'établissement de ces rapports.

Ajustements et mesures complémentaires

64. Le bureau du PAM au Sénégal contrôlera étroitement les résultats de toutes les activités relevant du programme de pays; pour ce faire, il analysera les rapports de projet fournis par



le gouvernement, les rapports de mission du personnel du PAM et se tiendra en contact avec d'autres partenaires de développement. Les visites de terrain permettront de dégager les points forts et les points faibles de l'exécution. Le bureau de pays résumera les conclusions des évaluations dans son rapport de projet semestriel. Ces rapports seront rédigés en collaboration avec les directions nationales, les partenaires du développement, et le Comité de coordination de l'aide alimentaire.

65. Le Comité de coordination du programme de pays examinera les résultats de chaque activité en s'appuyant sur les rapports de projet du bureau de pays. Pour les activités nécessitant des améliorations, le Comité analysera les causes des problèmes et donnera des conseils sur les mesures correctives à prendre. Dans certains cas, il pourra recommander le retrait ou l'interruption de l'assistance ou à l'inverse, le renforcement de l'aide, ou encore le lancement d'une nouvelle activité pilote, dans la limite des ressources prévues pour le présent programme.

Participation des bénéficiaires à la planification des activités et égalité entre les sexes

66. Le programme de pays appuyé par le PAM requiert des communautés et des associations et groupements de quartiers des prises de décisions et de l'initiative. Les communautés doivent tout d'abord définir leurs besoins et leurs priorités, lesquels seront pris en compte dans les plans de travail de chaque activité. Les associations de parents d'élèves devront participer aux activités des cantines scolaires et les prendre en charge progressivement. Le choix des bénéficiaires du programme de nutrition communautaire sera déterminé par les comités locaux et les maîtres d'œuvre issus des quartiers urbains et des villages ruraux bénéficiaires. Il en sera de même pour les activités d'assainissement. Les coopératives et les associations villageoises joueront un rôle de premier plan dans le choix et la réalisation des objectifs des programmes de foresterie communautaire et de sécurité alimentaire. Les membres des communautés seront formés aux techniques de gestion de l'aide alimentaire et seront informés des modalités de travail du PAM.
67. Dans ce programme de pays, le mécanisme de ciblage sera affiné de manière à porter le nombre de femmes et d'enfants bénéficiaires directs de l'assistance du PAM à 75 pour cent. Le projet de cantines scolaires relèvera le nombre de filles bénéficiaires de l'aide du PAM; celui de nutrition communautaire s'adressera exclusivement aux femmes et aux enfants; les activités de sécurité alimentaire, de foresterie communautaire et d'assainissement donneront la priorité aux associations féminines ou aux groupements dirigés par des femmes. Outre la politique visant une plus grande participation des femmes au programme, une formation spécialement prévue à leur intention leur donnera la possibilité d'intervenir dans les décisions communautaires. L'assistance du PAM s'intégrera aux activités financées par les sources multilatérales et bilatérales et à celles des ONG pour l'application du Plan d'action national de la femme sénégalaise adopté pour la période 1997-2001.
68. Dans le cadre de son programme de pays, le PAM appuiera les actions spécifiques suivantes:
- a) la formation des femmes à la gestion, pour leur permettre de contrôler la distribution des vivres aux cantines scolaires et aux groupements et associations villageoises;
 - b) les cours d'alphabétisation et de formation technique des femmes s'intégrant dans le cadre des activités du programme;



- c) une formation technique pour la transformation des produits alimentaires locaux pouvant se substituer à l'aide alimentaire du PAM.
69. Le programme de formation des femmes devra prévoir des campagnes de sensibilisation pour surmonter des obstacles tels que le faible accès des femmes à la terre ou à d'autres facteurs de production. Un budget sera établi chaque année pour ce volet, en concertation avec les partenaires concernés. La contribution du PAM sera prélevée sur les ressources disponibles au titre des activités de base du programme et sera complétée par des allocations spéciales au titre des Engagements du PAM en faveur des femmes.

EVALUATION

70. Les activités seront évaluées par les autorités gouvernementales, les donateurs, les organismes des Nations Unies, les ONG partenaires, ainsi que les bénéficiaires eux-mêmes. Il sera nécessaire d'organiser des ateliers aux niveaux départemental et national pour actualiser la stratégie et le contenu du programme. Les principaux enseignements tirés de l'évaluation seront pris en compte lors de la formulation du second programme de pays (2002-2006). L'évaluation du présent programme devrait être effectuée durant le second semestre de l'an 2000.
71. Les systèmes de suivi, d'évaluation et de rapports des activités de cantines scolaires et de foresterie devront être améliorés. En ce qui concerne le premier de ces projets, un mécanisme de collecte systématique de l'information devra être mis en place afin d'évaluer l'incidence du projet sur le taux de fréquentation scolaire, l'assiduité et l'abandon scolaire, notamment chez les filles. Les écoles collecteront et transmettront les données, qui seront analysées à l'échelon national. Le système de suivi et d'évaluation du projet de foresterie communautaire a été réexaminé et amélioré lors d'un séminaire organisé en juin 1997 regroupant tous les acteurs du projet; des procédures simplifiées et mieux adaptées ont été définies et permettront de tirer parti du système d'information existant. Des crédits seront mis à disposition pour l'établissement d'un système de suivi et d'évaluation plus efficace tant pour le projet des cantines scolaires que pour celui de la foresterie.
72. Pour les activités d'assainissement urbain et de nutrition communautaire, le gouvernement, par le biais de l'AGETIP, a mis en place un système efficace d'évaluation. Les indicateurs retenus pour la nutrition communautaire ont été conçus à l'occasion d'une mission PAM/Banque mondiale en 1995. Le système d'évaluation des activités de nutrition et d'assainissement, fort satisfaisant, sera renforcé pour accorder l'attention voulue aux engagements du PAM en faveur des femmes et des groupes les plus vulnérables au Sénégal.
73. Le PAM, en collaboration avec la FAO et l'Unité de politique agricole du Ministère de l'agriculture, définira une série d'indicateurs pour mesurer l'impact de l'assistance alimentaire sur la capacité des groupes bénéficiaires d'accroître leur degré de sécurité alimentaire. Ces indicateurs seront réajustés au cours du programme.



ANNEXE I

TAUX DE PAUVRETÉ DE LA POPULATION PAR DÉPARTEMENT
--

Région	Département	Taux de pauvreté (en pourcentage)
CAP-VERT	Dakar	9,8
	Pikine	23,7
	Rufisque	30,2
DIOURBEL	Bambey	36,9
	Diourbel	27,3
	Mbacké	8,7
FATICK	Fatick	52,1
	Foundougne	54,8
	Gossas	46,6
	Kafrine	54,8
KAOLACK	Kaolack	35,1
	Nioro du Rip	43,8
KOLDA	Kolda	57,3
	Sédhiou	62,1
	Vélingara	47,5
LOUGA	Kébémér	41,3
	Linguère	60,6
	Louga	43
SAINT-LOUIS	Dagana	12,4
	Matam	26,2
	Podor	11,6
TAMBACOUNDA	Bakel	30,6
	Kédougou	86,8
	Tambacounda	44
THIÈS	Mbour	26,4
	Thiès	19,9
	Tivaoune	25
ZIGUINCHOR	Bignona	53,2
	Oussouye	74,3
	Ziguinchor	26,6





ANNEXE II



FICHE D'INFORMATION SUR LES ÉLÉMENTS DU PROGRAMME

Éléments du programme/ composante	Objectifs	Groupes cibles	Organes d'exécution	Autres principaux donateurs
1. Cantines scolaires	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir et augmenter le taux de fréquentation et d'inscription spécialement des jeunes filles Améliorer la capacité d'apprentissage des élèves Améliorer les régimes alimentaires des élèves et leur état nutritionnel 	<ul style="list-style-type: none"> Elèves du primaire dans les zones rurales de 12 départements ciblés Elèves filles des centres d'accueils en milieu rural 	<ul style="list-style-type: none"> Ministère de l'éducation Direction des bourses CARITAS Association des parents d'élèves et communautés 	<ul style="list-style-type: none"> UNESCO UNICEF Banque mondiale PNUD
2. Nutrition communautaire	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer l'état nutritionnel des enfants de moins de trois ans et celui des femmes enceintes et allaitantes Augmenter la fréquentation des centres nutritionnels et de santé maternelle et infantile Initier le changement dans l'alimentation de sevrage 	<ul style="list-style-type: none"> Enfants sous-alimentés, femmes enceintes ou allaitantes des quartiers et zones pauvres 	<ul style="list-style-type: none"> Commission présidentielle AGETIP ONG 	<ul style="list-style-type: none"> Banque mondiale KfW UNICEF et autres agences du GCMP UE
3. Protection de l'environnement et amélioration du cadre de vie				
Assainissement urbain	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer les conditions de vie des populations des villes ciblées Améliorer l'assainissement des quartiers sélectionnés et les conditions d'hygiène 	<ul style="list-style-type: none"> Citadins pauvres au chômage Association de jeunes Association de femmes 	<ul style="list-style-type: none"> AGETIP Services municipaux 	<ul style="list-style-type: none"> UE UNICEF Municipalités
Foresterie communautaire	<ul style="list-style-type: none"> Protection de l'environnement et amélioration des conditions de vie en milieu rural Développement des activités de foresterie rurale en milieu paysan 	<ul style="list-style-type: none"> Groupements et associations de paysans dans les départements pauvres Associations de femmes 	<ul style="list-style-type: none"> Ministère de l'environnement Associations rurales CRS World Vision 	<ul style="list-style-type: none"> UE FAO UNICEF
4. Programme spécial de sécurité alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> Augmenter le revenu et la sécurité alimentaire des programmes villageois bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> Groupements et associations de paysans dans les zones souffrant d'insécurité alimentaire 	<ul style="list-style-type: none"> Ministère de l'agriculture Entités rurales Groupes de femmes ONG et associations rurales 	<ul style="list-style-type: none"> FAO UE

ANNEXE III

DÉTAIL DES ACTIVITÉS DU PROGRAMME

ACTIVITÉ 1: CANTINES SCOLAIRES			
	Année		
1. Nombre de bénéficiaires	1999	2000	2001
- Ecoles primaires publiques y compris écoles coraniques	40 000	40 0	40 000
- Ecoles primaires des missions	10 000	10 0	10 000
- Internats pour filles:	6 000	6 0	6 000
2. Durée de l'assistance/an (jours)			
- Ecoles primaires	180		
- Internats pour filles	270		
3. Rations (en grammes)			4. Quantité totale (tonnes)
Riz	150	300	5 508
Huile	15	15	478
Poisson/Viande	30	30	384
Haricots/Niébé	40	40	765
ACTIVITÉ 2: NUTRITION COMMUNAUTAIRE			
	Année		
1. Nombre de bénéficiaires	1999	2000	2001
Femmes et enfants dans centres nutritionnels	100 000	110 0	110 000
2. Durée de l'assistance/an (jours)	180		
3. Rations (en grammes)			4. Quantité totale (tonnes)
Farine composée	100		5 760
ACTIVITÉ 3: ASSAINISSEMENT URBAIN			
	Année		
1. Nombre de bénéficiaires	1999	2000	2001
	2 000	2 0	2 000
2. Durée de l'assistance/an (jours)	240		
3. Rations (en grammes)			4. Quantité totale (tonnes)
Riz	2 500		3 600
Huile	75		108
ACTIVITÉ 4: FORESTERIE COMMUNAUTAIRE			
	Année		
1. Nombre de bénéficiaires	1999	2000	2001
	3 000	3 0	3 000
2. Durée de l'assistance/an (jours)		80	
3. Rations (en grammes)			4. Quantité totale (tonnes)
Riz/Mil	2 500		1 800
Huile	75		54
ACTIVITÉ 5: PROGRAMME SPÉCIAL DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE			
	Année		
1. Nombre de bénéficiaires	1999	2000	2001
	1 500	2 0	2 000
2. Durée de l'assistance/an (jours)		90	
3. Rations (en grammes)			4. Quantité totale (tonnes)
Riz	2 500		1 232
Huile	75		38



ANNEXE IV

BUDGET DU PROGRAMME (Coûts opérationnels directs)
--

Activité 1: Cantines scolaires	<i>(dollars)</i>
Coût FOB des produits alimentaires	3 329 250
Transport extérieur	717 651
TTEM	442 370
Total partiel coûts opérationnel directs pour le PAM	4 489 271
Coûts pour le gouvernement	1 275 000
Activité 2: Nutrition communautaire	
Coût FOB des produits alimentaires	4 032 000
Transport extérieur	0
TTEM	172 800
Total partiel coûts opérationnel directs pour le PAM	4 204 800
Coûts pour le gouvernement	11 746 300
Activité 3: Assainissement urbain	
Coût FOB des produits alimentaires	1 039 200
Transport extérieur	384 636
TTEM	229 896
Total partiel coûts opérationnel directs pour le PAM	1 653 732
Coûts pour le gouvernement	1 250 000
Activité 4: Foresterie communautaire	
Coût FOB des produits alimentaires	519 600
Transport extérieur	192 318
TTEM	114 948
Total partiel coûts opérationnel directs pour le PAM	826 866
Coûts pour le gouvernement	1 200 000
Activité 5 : Programme spécial de sécurité alimentaire	
Coût FOB des produits alimentaires	356 650
Transport extérieur	131 756
TTEM	78 740
Total partiel coûts opérationnel directs pour le PAM	567 146
Coûts pour le gouvernement	4 000 000
Total général coûts opérationnels directs pour le PAM	11 741 815
Total général coûts pour le gouvernement	19 471 300



ANNEXE IV BIS



SÉNÉGAL - PROGRAMME DE PAYS (1999 - 2001)

Activité	Produit	Volume	Valeur	Transport maritime	Transport terrestre	TIEM	Coûts totaux
		<i>(en tonnes)</i>			<i>(en dollars)</i>		
1. Cantines scolaires	Riz	5 508	1 652	578 34	176 256	165 24	
	Huile végétale	478	430 200	55 92	15 296	14 34	
	Viande	192	441 600	12 48	6 144	5 76	
	Poisson	192	460 800	36 48	6 144	5 76	
	Légumineuses	765	344 250	34 42	24 480	22 95	
	Total partiel	7 135	3 329	717 65	228 320	214 05	4 48
2. Nutrition communautaire	Farine composée	5 760	4 032	Achat local	Achat local	172 80	
	Total partiel	5 760	4 032	-	-	172 80	4 20
3. Assainissement urbain	Riz	2 400	720 000	252 00	76 800	72 00	
	Sorgho	1 200	222 000	120 00	38 400	36 00	
	Huile végétale	108	97 200	12 63	3 456	3 24	
	Total partiel	3 708	1 039	384 63	118 656	111 24	1 65
4. Foresterie communautaire	Riz	1 200	360 000	126 00	38 400	36 00	
	Sorgho	600	111 000	60 00	19 200	18 00	
	Huile végétale	54	48 600	6 31	1 728	1 62	
	Total partiel	1 854	519 600	192 31	59 328	55 62	826 86
5. Programme spécial de sécurité alimentaire	Riz	822	246 600	86 31	26 304	24 66	
	Sorgho	410	75 850	41 00	13 120	12 30	
	Huile végétale	38	34 200	4 44	1 216	1 14	
	Total partiel	1 270	356 650	131 75	40 640	38 10	567 14
Total général		19 727	9 276	1 42	446 944	591 81	11 74

ANNEXE V

PÉRIODE D'EXÉCUTION DES ACTIVITÉS DU PROGRAMME			
Élément de programme	1999	2000	2001
1. Cantines scolaires			
2. Nutrition communautaire			
3. Foresterie communautaire			
4. Assainissement urbain			
5. Programme spécial de sécurité alimentaire			

Nouveau programme

Plan d'opération en cours d'exécution

